



FORMATIONS RECOMMANDÉES POUR LES RÉFÉRENTS EN ANTI-BIOTHÉRAPIE

(Instruction 2020) Le référent en antibiothérapie a une compétence adaptée à ses missions (DU/DIU [Diplôme universitaire/interuniversitaire] en Antibiothérapie, Formation agréée à la conduite d'un programme de bon usage des antibiotiques, DES/C [diplôme d'études spécialisées / complémentaires] de Maladies Infectieuses et Tropicales).

Diplôme du référent :

- DU/DIU sur antibiothérapie et BUA dans les 3 ans suivant la prise de poste

Dès que possible lors de la prise de poste comme référent :

- Avoir lu [l'article](#) proposant une approche stratégique pour les programmes de BUA (l'approche peut être adaptée aux ESMS et à la ville, les principes restent valables)
- Avoir lu [l'e-Book BSAC Antimicrobial stewardship](#)

Dans les deux ans suivant la prise de poste comme référent :

- Avoir suivi une formation nationale sur le BUA organisée par la SPILF ([journée des référents](#) ou [séminaire BUA](#)) ou une formation organisée par ESCMID/ESGAP ([postgraduate course](#) ou [ESCMID AMS Certificate](#)) ou le [MOOC BSAC](#)

Formation régulière par la suite :

- Assister au moins une fois tous les 5 ans à une formation sur BUA/Antimicrobial stewardship organisée par la SPILF ([journée des référents](#) ou [séminaire BUA](#)) ou une formation organisée par ESGAP ([postgraduate course](#) ou [ESCMID AMS Certificate](#))
- Assister si possible tous les ans aux journées annuelles référents organisées par le CRAtb

NB : d'autres ressources sont disponibles (par exemple : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33738498/>). Un inventaire des formations BUA disponibles sera probablement coordonné par les missions nationales à partir d'octobre 2023, en lien avec les CRAtb.

REFERENCES

Guide réflexe de l'INSTRUCTION N° DGS/Mission antibiorésistance/DGOS/PF2/DGCS/SPA/2020/79 du 15 mai 2020 relative à la mise en œuvre de la prévention de l'antibiorésistance sous la responsabilité des agences régionales de santé. https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/instruction_du_15_mai_2020_.pdf
https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_reflexe_organisation_regionale_antibioresistance_15_mai_2020.pdf

À venir : saisine du CNP de Maladies infectieuses et tropicales (action 13.1 de la [stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance en santé humaine](#)).